



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2025

Le vingt et un juin deux mille vingt-cinq à neuf et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent : Didier GABRIEL

Procuration : Aucune

Quorum : 3

Secrétaire de séance : Marie-Dominique SELETTI

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 mai 2025 ;
- Délibération : Marche MOE Rénovation Maison de la Motte Castrale - validation de l'esquisse ;
- Information : organisation du temps de travail du secrétariat de mairie - saisine du CST ;
- Prochaine date du conseil municipal ;
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance

Marie-Dominique SELETTI est désignée secrétaire de séance.

Votants : 4 Votes pour : 4 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2025

Madame La Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 mai 2025 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 4 Votes pour : 4 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : Marche MOE Rénovation Maison de la Motte Castrale - validation de l'esquisse

Madame la Maire présente de nouvelles esquisses proposées par le maitre d'œuvre.

Bien que le conseil municipal se fût dit favorable à l'esquisse 1bis proposée, le maître d'œuvre a poursuivi ses travaux d'études afin de proposer une solution plus frugale financièrement et permettant une sécurisation financière plus importante pour la mise en œuvre de ce projet.



Plan niveau 1er étage



Cependant, le coût estimé du projet était dangereusement proche du coût validé par la municipalité et ayant servi de base aux demandes de subventions. Également, étaient en option les panneaux photovoltaïques, la récupération des eaux de pluie, les aménagements haut des cuisines et l'élévation du kiosque.

Ainsi une proposition 3bis a été présentée en comité de pilotage le 11 juin.



Surfaces SHAB: 221.30m²

T1 LUDWIG	101 100m	Terrasse 10 00m ²
T3 PUM (BOG)	88 80m	Terrasse 11 80m ²
T2 (etage)	53 40m	Balcon 2 50m ²

Réaménagement de la maison "LA MOTTE"

PROJET - Proposition d'aménagement - n°3bis
Budget: 1,100€ - Ma 2021

PT/SGR
ESQ

Pièce n°
AR05

3

- un escalier desservant le T2 comprenant moins de marche, donc moins onéreux.
- Également, dans ce programme, le mur de refend entre l'ancienne maison et l'ancienne grange se veut conservé, toujours dans une volonté de réduire les coûts, comme de conserver l'existant et réduire l'impact environnemental de cette rénovation.

Dans ce programme 3 bis, la baisse significative des coûts permet de maintenir la volonté de récupération d'eau de pluie, la mise en place de panneaux photovoltaïque, dont la puissance reste encore à déterminer, les fondations du kiosque, l'aménagement bas des cuisines. Les aménagements haut des cuisines, l'élévation du kiosque semblent toujours en option et seront à discuter avec le maître d'œuvre.

C'est pourquoi, Madame la Maire et Madame la Première Adjointe, présente lors du Copil du 11 juin dernier, propose au Conseil Municipal de valider l'esquisse 3 bis et d'engager l'ordre de service pour entamer la phase Avant Projet Sommaire.

Par ailleurs, Madame la Maire informe le Conseil Municipal des avancées quant à la possibilité de bois local dans la construction, avec une possibilité qui se dessine d'achat de bois à une commune Ariègeoise, transport des grumes sur la commune et venue d'une scierie mobile sur la commune.

Le Conseil Municipal procède au vote concernant la validation de l'esquisse 3bis et le passage en phase APS :

Votants : 4 Votes pour : 4 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal note toutefois un point d'attention quant au revêtement du cheminement PMR entre le stationnement et l'entrée. Des matériaux parfois peu onéreux comme le concassé sont peu praticable. Le Conseil Municipal serait également en faveur d'une porte fenêtre côté Est au niveau de la cuisine, pour plus de facilité dans les accès. A discuter avec le maître d'œuvre.

Information : organisation du temps de travail du secrétariat de mairie - saisine du CST :

Suite aux échanges avec le Centre de Gestion de l'Ariège, il est conseillé à la municipalité de saisir le CST du Centre de Gestion pour avis quant à la modification de l'organisation des cycles de travail au sein du secrétariat de la commune.

Il s'agit ici, comme évoqué lors du conseil municipal du 17 mai 2025, d'ajuster le temps de travail du secrétariat à celui de l'employé technique communal. C'est-à-dire d'effectuer la journée de travail de 8 heures en une journée continue avec pause méridienne de trente minutes incluse dans le temps de travail. Cela correspond à la législation comme évoqué pour l'employé communal technique.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va donc saisir la CST du Centre de Gestion afin de recueillir leur avis. Une délibération sera ensuite prise en conseil municipal.

Retours divers :

- Repas offert aux habitants : La municipalité est en réflexion quant à la date de repas proposé. Les élus relèveront l'avis des habitants pour étayer leurs réflexions. Le portage des repas aux personnes âgées ne pouvant se déplacer a été très apprécié.
- Réunion publique : Un administré était fort mécontent quant à une problématique personnelle. Le Conseil Municipal ne peut lors d'une réunion publique évoquer des situations personnelles, cela relevant du secret professionnel. Toutefois, une prise de rendez-vous est toujours possible comme cela avait été déjà fait dans le cas présent. Concernant la problématique de bois mort sur un domaine privé, la municipalité va solliciter l'avis du SDIS et du service juridique de l'AMF pour une évaluation du risque et des possibilités, ou non, d'action.
- Comité des fêtes : La municipalité a quelques inquiétudes quant à la gestion de l'association qui doit, comme toutes associations, effectuer un bilan moral et financier annuel, ainsi qu'établir des comptes-rendus à chaque assemblée. Également, un travail de partenariat avec la mairie, quant aux actions mis en place est demandé. Madame la Maire sera présente lors de la prochaine AG.
- DECI : Une visite des services incendie du SDIS, en présence de l'employé technique et de l'entrepreneur ayant réalisé les travaux de DECI, a permis de trouver des solutions pour rendre les bâches souples et citernes effectives. Quelques menus travaux devront être engagés.

Date prochaine séance du Conseil Municipal

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prochain conseil municipal.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 02 septembre 2025 à 19h30

La séance est levée à 11h.

Fait à Castex, le 21 juin 2025

Madame La Maire,
Anne COURTIAL



Le secrétaire de séance :
Marie-Dominique SELETTI